

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 1628/2006 de la Commission du 24/10/2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides nationales à l'investissement à finalité régionale

Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE

Aide n°	XR 34/2008
État membre	France
Région	Art. 87(3)(a), art.87(3)(c)
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire du complément d'aide ad hoc	Mesures fiscales en faveur des entreprises créées dans les zones d'aide à finalité régionale
Base juridique	Article 1465 du code général des impôts
Type de la mesure	Régime
Dépenses annuelles prévues	80 Mio EUR
Intensité maximale des aides	60%
	En conformité avec l'article 4 du règlement
Date de mise en œuvre	01.01.2007
Durée	31.12.2013
Secteurs économiques	Certains secteurs uniquement
	NACE D, E, F, KA 72.3, KA 72.4, KA 73.1, KA 74.1, KA 74.2
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi 139, rue de Bercy F-75012 Paris
L'adresse internet de la publication du régime d'aides	http://www.legifrance.gouv.fr/.affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577
Autres informations	-